

# **SKOS CSIAS COSAS**

Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe  
Conférence suisse des institutions d'action sociale  
Conferenza svizzera delle istituzioni dell'azione sociale  
Conferenza svizra da l'agid sozial

Document de base

Nombre de bénéficiaires et coûts de l'aide sociale 2020 - 2024

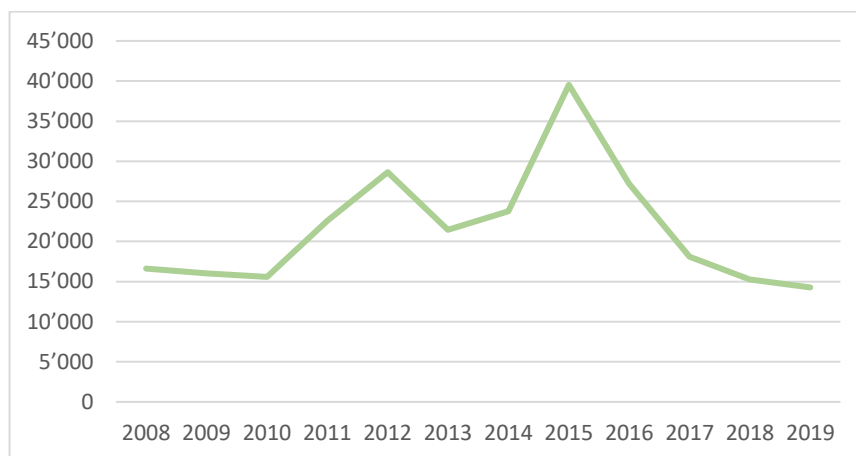
# Estimation de la hausse liée aux réfugiés reconnus et aux personnes admises à titre provisoire

Berne, juin 2021

## 1. Point de départ

La Suisse a enregistré au cours des années 2014 à 2016 un nombre élevé de demandes d'asile. Il faut remonter à la fin des années 1990 pour connaître le dernier pic plus important. Depuis lors, leur nombre a considérablement diminué.

Fig. 1: Nouvelles demandes d'asile



Source: statistique en matière d'asile SEM

Les réfugiés au bénéfice de l'asile (permis B) sont soutenus par la Confédération durant les cinq premières années qui suivent leur demande d'asile. Les personnes et les réfugiés admis à titre provisoire (permis F) sont pris en charge par la Confédération pendant 7 ans à compter de la date de leur entrée en Suisse. Au-delà, ce sont les cantons et les communes qui prennent le relais. Les personnes arrivées en Suisse en 2015 et ayant obtenu ensuite le statut de réfugié sont passées sous la compétence des cantons et des communes à partir de 2020. Il en va de même pour les personnes admises à titre provisoire à partir de 2022. Ce changement devrait entraîner une hausse des coûts de l'aide sociale pour les cantons et les communes. Les médias ont publié plusieurs estimations de cette progression, mais celles-ci se fondent sur des sources de données imprécises et varient fortement. La CSIAS a donc développé son propre modèle de calcul à partir des données des statistiques en matière d'asile et de la LEI du SEM, ainsi que de la statistique sur l'aide sociale de l'OFS.

## 2. Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale

L'estimation de l'accroissement du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale lié aux réfugiés reconnus et aux personnes admises à titre provisoire est basée sur les trois facteurs suivants: les entrées, les sorties et le taux d'aide sociale.

## **a. Entrées**

Les statistiques en matière d'asile et de la LEI fournissent des informations sur le nombre de personnes vivant en Suisse en tant que personnes ou réfugiés admis à titre provisoire (AP/RAP) ou en tant que réfugiés reconnus avec asile (R). Ces mêmes statistiques renseignent aussi sur la durée du séjour de ces personnes en Suisse.

Il en ressort que 48'000 AP/RAP vivaient en Suisse au 31 décembre 2019, dont 33'500 depuis moins de 7 ans et 15'100 depuis plus de 7 ans (AP7+ et RAP7+). Sur les 48'400 R en Suisse, 22'400 avaient déposé la demande d'asile qui a abouti à leur reconnaissance en tant que réfugiés moins de 5 ans auparavant et 26'000 R plus de 5 ans auparavant (R5+). S'agissant des réfugiés statutaires réinstallés, la compétence financière est transférée aux cantons après 7 ans de séjour en Suisse (RER7+). Dans cette statistique, ils sont comptabilisés avec les R5+ en fonction de la durée.

Selon les données de la statistique en matière d'asile pour les années 2013 à 2019, l'effectif des AP/RAP a baissé en moyenne de 35% pendant les 7 années de compétence fédérale, tandis que celui des R a reculé de 3% en moyenne pendant les 5 années de compétence fédérale. A partir des indications concernant la reconnaissance du statut de réfugié ou l'octroi d'une admission provisoire et en tenant compte des taux de sortie, il est possible de calculer le nombre de personnes qui devraient passer sous la compétence des cantons et des communes entre 2021 et 2024. La hausse annuelle a atteint le niveau le plus haut en 2020 et 2022 avec 6'700 et 6'900 personnes respectivement. Le pic des demandes d'asile enregistré en 2015 a pour effet de grossir les effectifs en 2020 (R) et en 2022 (AP/RAP). La diminution du nombre de demandes d'asile dès 2017 se fera ressentir à partir de 2023 (voir tableau 1: évolution et prévision du nombre de bénéficiaires jusqu'en 2024).

## **b. Sorties**

S'agissant des personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés, les sorties résultent de départs de la Suisse, d'une modification de l'autorisation de séjour suite à un mariage, à la réglementation des cas de rigueur ou encore à un décès.

En ce qui concerne les AP/RAP, le pourcentage moyen de sorties au cours des 7 premières années de séjour s'élevait à 15% par an entre 2012 et 2018. Dans le cas des R et pendant les 5 premières années depuis le dépôt de la demande d'asile, la proportion de sorties s'inscrivait à 5% par an de 2015 à 2018. C'est à partir de ces deux taux que sont calculées les valeurs de 2020 à 2023. Du fait d'une durée de séjour qui reste encore brève, il n'est pas encore possible de fournir des chiffres correspondants pour les RER.

## **c. Taux d'aide sociale**

Selon la statistique de l'aide sociale de l'Office fédéral de la statistique, le taux d'aide sociale des AP7+/RAP7+ et des R5+ demeure stable ces dernières années (période de comparaison 2012 à 2018) et s'établit à une valeur quasiment identique légèrement supérieure à 70% pour les deux groupes. Le taux a légèrement reculé entre 2018 et 2019. Le modèle de calcul utilise la moyenne des années 2018 et 2019. Il en résulte un taux d'aide sociale de 71,2% pour les AP7+ / RAP7+ et de 70,0% pour les R5+ / RER7+.

Tableau 1: Evolution et prévision du nombre de bénéficiaires jusqu'en 2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Effectif AP7+ et RAP7+ au 31.12	14'036	15'119	18'409	25'612	25'543	24'190
Augmentation durant l'année	3'113	2'738	5'558	9'964	3'773	2'478
Sorties en cours d'année	1'612	1'655	2'268	2'761	3'842	3'831
AP7+ et RAP7+ bénéficiaires de l'aide sociale pendant l'année	9'932	10'765	13'107	18'236	18'187	17'223
Taux d'aide sociale	70.8%	71.2%	71.2%	71.2%	71.2%	71.2%
Effectif R5+ et RER7+ au 31.12.	18'007	25'982	28'611	31'258	34'190	37'184
Augmentation durant l'année	5'635	8'595	3'928	4'078	4'495	4'704
Sorties en cours d'année	489	620	1'299	1'431	1'563	1'710
R5+ bénéficiaires de l'aide sociale pendant l'année	12'323	18'187	20'028	21'881	23'933	26'029
Taux d'aide sociale	68.4%	70.0%	70.0%	70.0%	70.0%	70.0%
Nombre total de bénéficiaires	22'255	28'952	33'135	40'117	42'120	43'252
Augmentation de l'effectif des bénéficiaires par rapport à l'année précédente	4'069	6'697	4'182	6'982	2'003	1'132

Source: Asylstat 31.12.2020, SoStat 2019, estimation propre

### 3. Coûts de l'aide sociale

Les coûts par bénéficiaire de l'aide sociale ont continuellement augmenté ces dernières années, passant de 9'414 francs en 2012 à 10'373 francs en 2019.

L'estimation part d'une croissance similaire de 1,6% des dépenses par bénéficiaire pour les années 2020 à 2023.

Tableau 2 : Dépenses nettes de l'aide sociale pour les AP /RAP /R 2018 -2024

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total de bénéficiaires	18'186	22'255	28'952	33'135	40'117	42'120	43'252
Aide sociale / année / bénéficiaire (CHF)	10'324	10'373	10'539	10'708	10'879	11'053	11'230
Total des dépenses de l'aide sociale/ année (en mios de francs), tous les R/AP	187.75	230.85	305.13	354.80	436.42	465.55	485.71
Augmentation par rapport à 2018 (en mios de francs)	0	43.10	117.38	167.04	248.67	277.80	297.96

Source: SoStat 2019, statistique financière de l'aide sociale 2019, estimations propres

## 4. Conclusion

Le scénario de référence esquissé dans le présent document se rapporte aux développements observés dans les dernières années qui ont précédé le lancement de l'Agenda Intégration et qui se caractérisaient par une conjoncture favorable. Le lancement de l'Agenda Intégration en 2019 devrait exercer un impact potentiellement positif sur le taux d'activité des AP /RAP et des R/RER et ainsi baisser les coûts de l'aide sociale. En raison de la pandémie de COVID-19, il faut toutefois s'attendre à une récession économique qui se répercutera sans doute négativement sur l'intégration du groupe considéré sur le marché du travail.

Les estimations permettent de tirer les conclusions suivantes:

- Les personnes qui ont déposé une demande d'asile en Suisse entre 2014 et 2016 passent sous la compétence des cantons entre 2019 et 2023. Dans l'hypothèse d'une évolution similaire en termes d'emploi et de durée du séjour, ce changement aura pour effet d'augmenter le nombre d'AP7+ / RAP7+ et de R5+ / RER7+ soutenus par des fonds cantonaux et communaux dont l'effectif devrait passer de 18'200 personnes en 2018 à quelque 43'250 personnes en 2024. Il est cependant peu probable que cette hausse se poursuive au même rythme au cours des années suivantes, il faut plutôt s'attendre à une nouvelle baisse du nombre de demandeurs d'asile tributaires de l'aide sociale. Les calculs montrent que le nombre de personnes admises à titre provisoire diminuera légèrement à partir de 2023. Il devrait en aller de même, avec un décalage dans le temps, pour la catégorie des réfugiés.
- Les coûts que les cantons et les communes sont appelés à supporter en 2024 pour soutenir ces deux groupes dépasseront de 298 millions de francs ceux de 2018. Là encore, on notera qu'en l'état actuel des connaissances, cette augmentation des coûts de l'aide sociale ne devrait pas se poursuivre au même rythme dans les années suivantes. Selon les calculs, les coûts de l'aide sociale pour les personnes admises à titre provisoire repartiront à la baisse à partir de 2023 déjà, ce qui implique aussi une diminution de l'effectif des bénéficiaires. Une évolution similaire, mais plus tardive, est attendue pour les réfugiés.

- Les calculs sont des estimations fondées sur des valeurs moyennes antérieures, ainsi que sur des hypothèses également basées sur le passé. En collaboration avec les cantons, la Confédération a élaboré des mesures visant à endiguer la hausse prévisible des coûts, la plus importante d'entre elles étant l'Agenda Intégration, lequel prévoit davantage de ressources financières pour favoriser une intégration plus intensive et durable sur le marché de l'emploi des personnes issues du secteur de l'asile. L'Agenda Intégration est entré en vigueur en mai 2019 et promet une augmentation du taux d'activité des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés au cours des prochaines années. La mise en œuvre de l'Agenda étant relativement récente, les données rendant compte de son impact réel font encore défaut. Les effets attendus sont décrits au moyen de différents scénarios. Ainsi, le scénario optimiste table sur un taux de sortie de l'aide sociale supplémentaire de 10%. Si les objectifs de l'Agenda Intégration peuvent se concrétiser dans un environnement économique stable, la hausse des coûts totaux par rapport à 2018 se limitera à 249 millions de francs.
- Le scénario pessimiste suppose un taux de sortie inférieur de 10%: si les objectifs de l'Agenda Intégration ne peuvent être atteints comme prévu et que l'économie connaît une récession notamment en raison de la pandémie de coronavirus, il en résultera une hausse du taux d'aide sociale pour le groupe des personnes issues du secteur de l'asile et des réfugiés. Il faudra alors s'attendre à une augmentation des coûts totaux de 347 millions de francs par rapport à 2018.

## Liste des abréviations

R	Réfugiés ayant obtenu l'asile, y compris les apatrides au sens de l'art. 31, al. 1 LEI)
R5+	Réfugiés ayant obtenu l'asile (séjournant en Suisse depuis plus de 5 ans à compter du dépôt de leur demande d'asile), y compris les apatrides au sens de l'art. 31, al. 1 LEI (ayant droit à un permis B et séjournant depuis plus de 5 ans en Suisse depuis l'obtention de l'asile)*
RER	Réfugiés réinstallés
RER7+	Réfugiés réinstallés (séjournant depuis plus de 7 ans en Suisse)*
AP	Personnes admises à titre provisoire
AP7+	Personnes admises à titre provisoire (séjournant depuis plus de 7 ans en Suisse)*
RAP	Réfugiés admis à titre provisoire
RAP7+	Réfugiés admis à titre provisoire (séjournant depuis plus de 7 ans en Suisse)*
*	Ces groupes de personnes relèvent de la compétence financière des cantons et des communes.